Formation à la prévention contre les violences sexuelles sur mineurs

CAHIER DES CHARGES préconisée par le CNGS

2024-2025

Contexte et Enjeux

Les rapports de la CIASE et de la CIVIISE ont mis à jour que 160 000 enfants sont chaque année victimes de violences sexuelles. Ces crimes et délits sont commis encore aujourd'hui dans les familles et les structures accueillant des mineurs.

Il est donc urgent que chaque adulte en responsabilité face à un mineur soit formé pour connaître l'ampleur et comprendre les impacts immenses sur les enfants de ces violences sexuelles et abus afin de faire monter le niveau de vigilance et d'être des acteurs de prévention.

Cette formation devra faire prendre conscience aux propédeutes et séminaristes que les VS et abus sur mineur ne sont pas du passé mais continuent encore aujourd'hui et qu'il est nécessaire que l'Eglise soit une maison qui protège dans la mesure où les enfants ne subissent pas de violences en son sein et qu'il peuvent se confier sur ce qu'ils pourraient vivre par ailleurs.

Cette formation répond aux exigences des paragraphes 180-181-182 de la Ratio Nationalis.

Public Visé

L'ensemble des Propédeutes et séminaristes de 1er et 2nd cycle.

Cette proposition sera ouverte largement à tous les formateurs du séminaire ou de la maison de formation. Il sera intéressant aussi de le proposer plus largement aux acteurs pédagogiques et éducatifs des structures du diocèse (enseignement catholique, mouvement de jeunesse, paroisse *etc.*)

Modalités et préconisations

La formation se fera en présentiel de préférence et devra être suivie intégralement. Aucun prérequis (ni pédagogique, ni réglementaire) n'est nécessaire. Une durée minimum de 18 heures réparties sur l'ensemble du cursus de la formation des séminaristes est nécessaire.

Un travail de veille et d'amélioration continue du contenu et des modalités de la formation doit être opéré afin de la faire éventuellement évoluer chaque année les actions de formations pour qu'elles répondent aux besoins des personnes formées et prennent en compte le mieux possible le contexte, lui-même évolutif.

Objectifs généraux

- Prendre conscience de l'ampleur et des impacts des violences sexuelles faites sur mineurs
- Apprendre à repérer les "signaux faibles" et sécuriser les personnes
- Connaître les stratégies des agresseurs
- Se familiariser avec l'écoute active, le recueil de la parole
- Connaître les procédures et la loi en matière de protection des mineurs
- Connaître et mettre en oeuvre les protocoles de signalement en vigueur en France
- Connaître les facteurs de risques et savoir mettre en place un plan de prévention

Contenu pédagogique de formation : quelques repère essentiels

Un programme détaillé devra être joint à la proposition de l'organisme de formation.

Celui-ci pourra notamment préciser :

- les contenus abordés, et les modalités pédagogiques
- la durée des activités pédagogiques à effectuer à distance
- les évaluations prévues en cours et à l'issue de la formation

Place des personnes victimes

Cette place doit être centrale. Il est nécessaire de prévoir soit le visionnage d'un film, la lecture d'un témoignage ou si possible d'organiser la venue d'une personne victime afin qu'elle témoigne de son histoire et de son impact.

Écoute active (écoute empathique)

L'écoute active se pratique et s'exerce : il est indispensable de la renforcer par des mises en application concrètes durant la formation. On pourra notamment travailler les 3 postures indispensables à l'écoute active :

 disponibilité: savoir se synchroniser avec son interlocuteur, c'est-à-dire le rejoindre là où il est. curiosité : savoir questionner.

- ouverture : savoir reformuler.

Psychologie

Mieux connaître la psychologie des jeunes, mais aussi des agresseurs, permet de faire évoluer la vigilance et le discernement de tout éducateur, et participe à un repérage plus efficace des "signaux faibles".

- De l'enfant

- De l'adolescent
- Des agresseurs

Loi en matière de protection des mineurs

La connaissance généraliste des différents articles de lois qui caractérisent les violences sexuelles est requise..

La veille régulière est nécessaire, en raison d'évolutions fréquentes.

Cartographie des risques

La démarche de prévention consiste à agir avant que le danger n'advienne. Cela demande de connaître et d'anticiper les facteurs de risques. Il est intéressant de donner les clés de fonctionnement d'une cartographie de ces risques afin d'être capable de construire un plan d'actions de préventions dans les lieux d'insertion pastorale dans lesquels les séminaristes seront envoyés au cours du séminaires et dans leur ministère de prêtres.

Une mise en pratique de cette cartographie des risques peut être proposée lors d'une insertion pastorale et revue en groupe dans un deuxième temps.

Analyse de cas

Un temps d'analyse de différents cas pratiques rencontré dans des activités pastorales doit être organisé au cours de la formation pour donner des repères et des réflexes de bonnes pratiques aux séminaristes.

Intervenants

Les formateurs doivent avoir une expertise reconnue dans le domaine abordé de la prévention des VS sur mineurs et une expérience avérée dans l'animation de formation.

Il est préférable de faire intervenir un organisme externe au séminaire ou à la maison de formation. Ce peut-être une association spécialisée (...) ou le service de la conférence des évêques de France.

Il est intéressant de faire intervenir des experts de différents domaines : psychologie, justice, police, monde de l'éducation *etc*.